



JORF n°0303 du 31 décembre 2009 page 23254  
 texte n° 143

**ARRETE**

**Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les tarifs des risques applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles**

NOR: MTSS0931721A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,  
 Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles D. 242-29 et D. 242-31 ;  
 Vu le décret du 27 mars 1953 complétant l'article 4 du décret n° 47-457 du 14 mars 1947 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles,  
 Arrête :

**Article 1**

Sont approuvés, annexés au présent arrêté, les tarifs des risques établis par la caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle, au vu des résultats statistiques afférents à la période triennale 2006-2007-2008.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au premier jour du trimestre civil suivant sa publication au Journal officiel de la République française et s'applique aux rémunérations versées à compter de la date d'effet ainsi déterminée.

► **Annexe**

A N N E X E

NUMÉRO du risque	NATURE D U R I S Q U E	TAUX NET de cotisation « AT »
	INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE Comité technique national A	
	Groupe 1	1,40

24.6 JA	Fabrication de supports de données non enregistrées.	
28.6 DB	Fabrication de matrices et poinçons.	
28.7 CD	Fabrication de bouchages ou de conditionnement métallique.	
29.1 HA	Fabrication de roulements.	
29.5 JA	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton.	
29.5 PB	Fabrication de machines spécialisées ou de machines-outils diverses, notamment pour les industries de la céramique et du verre.	
30.0 AA	Fabrication de machines de bureau.	
30.0 CA	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques.	
31.2 BA	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour haute tension.	
31.6 DC	Montage de petit matériel électrique.	
31.6 DH	Fabrication de matériel de signalisation ou de contrôle et de sécurité (y compris pour voies ferrées).	
32.1 AC	Fabrication de composants passifs ou de résistances et d'éléments chauffants industriels.	
32.2 AA	Construction de matériel professionnel électronique et radioélectrique.	
32.2 BA	Fabrication et installation d'appareils de téléphonie.	
32.3 ZB	Fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image.	

33.1 AA	Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie.	
33.1 BA	Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses.	
33.1 BB	Prothèse dentaire : ateliers de prothèses dentaires.	
33.2 AE	Constructions de matériels électriques, électroniques ou radioélectriques de bord des aéronefs.	
33.2 AF	Construction et installation de matériels d'équipement, d'appareils de bord des aéronefs (y compris armement).	
33.3 ZA	Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée.	
33.4 AA	Fabrication de lunettes.	
33.4 BC	Fabrication d'instruments optiques, photographiques ou cinématographiques.	
33.5 ZC	Fabrication ou réparation d'horlogerie (dont pièces détachées).	
35.3 AC	Construction et reconstruction de moteurs ou construction d'hélices pour l'aéronautique.	
35.3 BA	Construction de cellules d'aéronefs.	
35.3 CA	Construction de lanceurs et engins spatiaux.	
36.2 CB	Emballage (sauf activité artistique) ou bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. — Graveur en médailles et monnaies.	
72.5 ZA	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique.	

	Groupe 2	1,90
27.1 ZD	Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni fabrication d'acier.	
27.4 CE	Métallurgie de l'aluminium.	
27.4 MC	Métallurgie de métaux non ferreux (Cr, Ni, Mn) (non compris les formes ferro-alliées).	
28.4 CA	Métallurgie des poudres et frittage.	
28.5 DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers.	
28.6 DD	Fabrication d'outillages mécaniques, outils pour machines ou d'outillages à base de diamants, de filières de diamant.	
28.7 HA	Fabrication de ressorts.	
29.1 AA	Fabrication de moteurs autres que pour les aéronefs, les automobiles, les motocycles.	
29.1 AD	Fabrication de turbines.	
29.1 CA	Fabrication de compresseurs.	
29.1 CB	Fabrication de pompes.	
29.1 DA	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques.	
29.1 FA	Fabrication d'articles de robinetterie.	
29.2 CA	Fabrication associée ou non au montage et/ou à l'entretien d'ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques.	

29.2 DC	Fabrication d'outillage spécialisé de bord ou de garage.	
29.2 JC	Fabrication d'appareils de pesage ou de bascules et ponts-bascules.	
29.4 AB	Fabrication de machines-outils à métaux ou de machines pour l'essai des métaux.	
29.5 GF	Fabrication de machines et matériels pour le textile, le cuir ou la chaussure.	
29.5 MA	Fabrication de machines pour les industries du caoutchouc et du plastique.	
29.5 NA	Fabrication de moules.	
29.5 NB	Fabrication de modèles.	
29.6 AA	Fabrication de véhicules blindés.	
29.6 AC	Fabrication de munitions ou d'armes (avec outillage mécanique).	
29.7 CA	Fabrication d'appareils ménagers non électriques.	
31.1 AB	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de petite, moyenne et grande puissance, ou de matériel de petite traction électrique.	
31.2 AC	Fabrication d'appareillage électrique d'installation.	
31.2 AD	Fabrication de matériel électrique à basse tension.	
31.4 ZA	Fabrication de piles électriques. — Fabrication d'appareils électriques autonomes.	
31.5 AA	Fabrication de lampes électriques.	

31.6 AA	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules.	
31.6 CA	Fabrication de matériel électromagnétique industriel.	
32.1 AB	Fabrication de condensateurs.	
32.1 BA	Fabrication de composants électroniques actifs.	
33.2 BA	Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel d'instruments et appareils électriques et électroniques.	
33.2 BD	Fabrication de compteurs d'eau et liquides divers, compteurs à gaz, de compteurs pour automobile, taximètres. — Fabrication de distributeurs d'hydrocarbures.	
33.2 BH	Fabrication d'instruments de contrôle et de métrologie et d'autres appareils mécaniques de haute précision.	
33.2 BI	Fabrication de matériels de précision ou de laboratoire (y compris les armes sans outillage mécanique).	
34.1 ZA	Construction de voitures particulières.	
34.1 ZB	Construction de véhicules utilitaires.	
34.2 BA	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs.	
34.3 ZC	Fabrication d'équipements et de pièces pour moteurs d'automobiles. — Fabrication de parties, pièces détachées et équipement de châssis.	
34.3 ZD	Fabrication de parties d'équipement de carrosserie.	
35.4 AC	Fabrication ou réparation de motocycles ou de cycles.	
35.4 CC	Fabrication de pièces et équipement pour cycles ou motocycles.	

36.4 ZA	Fabrication d'articles de sport dont la matière première est le métal.	
52.7 CB	Réparation ou entretien de matériel ménager (y compris électrique et électronique).	
	Groupe 3	2,50
27.1 ZE	Fabrication de fonte ou d'acier.	
28.5 DC	Reconstruction de moteurs (sauf pour l'aéronautique).	
28.6 AC	Fabrication de couverts, couteaux ou rasoirs. — Repassage de couteaux, ciseaux.	
28.6 CA	Fabrication d'outillage à main. — Fabrication d'outillage électroportatif.	
28.7 GA	Boulonnerie, visserie décolletée.	
28.7 LD	Fabrication d'articles métalliques ménagers et ferblanterie. — Repoussage des métaux en feuilles.	
28.7 PC	Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.	
29.1 JC	Fabrication d'organes mécaniques de transmission (dont chaînes).	
29.2 FA	Fabrication de matériels aérauliques et thermiques.	
29.2 FC	Fabrication de matériels frigorifiques industriels.	
29.2 KA	Fabrication de matériel d'incendie.	
29.3 CA	Réparation de matériel agricole.	
29.3 DA	Fabrication de matériel agricole.	

29.4 BA	Fabrication de machines-outils à bois.	
29.4 DA	Fabrication de matériel de soudage.	
29.5 AC	Fabrication de matériel pour la métallurgie ou la fonderie.	
29.5 EB	Fabrication de machines pour les industries chimiques ou alimentaires.	
29.7 AA	Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques.	
29.7 AE	Fabrication d'appareils ménagers électriques (hors réfrigérateurs).	
31.3 ZA	Fabrication de fils et câbles isolés.	
31.5 CA	Fabrication de matériel d'éclairage.	
32.3 ZA	Fabrication d'appareils de réception du son et de l'image.	
34.3 ZB	Fabrication d'équipements, d'accessoires et pièces détachées pour l'automobile.	
35.2 ZC	Fabrication et réparation de matériel fixe et roulant pour les transports guidés (notamment par rail).	
36.1 CC	Fabrication de meubles métalliques (y compris coffres-forts).	
36.5 ZG	Fabrication de jeux et jouets, de voitures d'enfants et d'articles de puériculture.	
45.3 AA	Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels.	
50.1 ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs	

	automobiles).	
50.1 ZB	Importation d'automobiles neuves concessionnaires, agents de marque(s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.	
50.1 ZC	Succursales et filiales de vente et réparation des sociétés de construction de véhicules automobiles.	
50.2 ZC	Réparation, montage d'appareillage électrique : électricité automobile.	
	Groupe 4	2,90
27.2 CC	Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte).	
27.3 EA	Profilage à froid par formage ou pliage.	
27.3 GA	Tréfilage à froid.	
28.1 CA	Fabrication de menuiseries métalliques.	
28.2 AB	Fabrication de réservoirs, citernes métalliques ou de bouteilles pour gaz comprimés.	
28.2 DA	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central et de cuisine associée ou non à une activité de fonderie.	
28.4 BF	Découpage, emboutissage.	
28.4 BG	Sciage des métaux, graveurs-estampeurs.	
28.5 CA	Décolletage.	
28.7 CA	Fabrication de boîtes et d'emballages métalliques pour produits alimentaires, corps gras.	

28.7 EA	Fabrication d'articles en fils métalliques.	
28.7 GB	Boulonnerie, visserie forgée.	
28.7 NB	Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé.	
28.7 NC	Fabrication de petits articles métalliques (dont instruments de bureau et bibeloterie).	
29.2 AA	Fabrication et installation de fours et brûleurs.	
29.2 DB	Fabrication d'équipements de levage et de manutention de série.	
29.2 FD	Fabrication et installation associées de matériels frigorifiques industriels.	
29.3 AA	Fabrication de tracteurs agricoles.	
29.5 CA	Fabrication de matériel de travaux publics.	
31.1 CA	Réparation de matériels électriques.	
31.4 ZC	Fabrication d'accumulateurs ou d'isolateurs en verre ou en céramique.	
34.2 AA	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme.	
34.3 ZA	Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures.	
50.2 ZF	Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs d'automobiles) et garages avec atelier de réparation.	

	Groupe 5	3,40
27.3 AB	Etirage, laminage à froid de l'acier ou métallurgie des métaux entrant dans les ferro-alliages et métaux connexes.	
27.4 KB	Métallurgie du plomb, zinc, étain, cuivre ou métaux précieux.	
27.5 GC	Fonderie de métaux non ferreux autres que les métaux légers.	
28.3 CC	Fabrication de chaudronnerie courante.	
28.4 AC	Forge, estampage, matriçage.	
28.5 DA	Mécanique industrielle.	
28.6 FA	Fabrication de quincaillerie.	
28.7 AA	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires.	
29.2 DA	Fabrication d'équipements de levage et de manutention.	
29.2 FB	Fabrication et installation associées de matériels aérauliques.	
29.4 EB	Reconstruction et réparation de machines-outils.	
	Groupe 6	4,80
27.5 AB	Fonderie de fonte ou fabrication d'articles en fonte.	
28.1 AC	Ateliers de construction métallique, y compris fabrication de charpentes.	
28.3 CB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non ferreux.	

28.3 CE	Fabrication d'équipements généralement sous pression à partir de tôles d'épaisseur 50 mm ou fabrication de chaudronnerie nucléaire.	
28.5 AA	Traitement et revêtement des métaux.	
28.7 EC	Entreprises de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en atelier à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers).	
50.2 ZD	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage).	
	Groupe 7	5,70
27.2 AA	Fabrication de tubes en fonte.	
27.5 CA	Fonderie d'acier moulé et fonte malléable.	
27.5 EA	Fonderie des métaux légers (aluminium, magnésium et alliages).	
28.3 AA	Fabrication de générateurs de vapeur et d'accessoires.	
28.3 CD	Soudure.	
28.5 DG	Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines. — Réparateurs mécaniciens. — Fabrication de manèges pour fêtes foraines.	
29.5 CE	Fabrication de matériel pour les mines, le forage ou la préparation mécanique des minerais et des matériaux.	
35.1 BF	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord).	
37.1 ZA	Récupération de matières métalliques recyclables.	

	Groupe 8	T. nat.
73.1 ZA	Entreprises de recherche dans le domaine de la construction électrique, radioélectrique et de l'électronique.	
	INDUSTRIES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Comité technique national B	
	Groupe 1	1,20
74.2 CC	Activités de conseil et d'assistance : ingénierie, architecture, hygiène et sécurité, topographie, métrés.	
74.8 KB	Décorateurs d'ameublement (sans commerce d'ameublement).	
74.8 KD	Décorateurs d'intérieur. Tapissiers-décorateurs. Fabrication maquettes et plans en relief.	
	Groupe 2	3,60
45.2 PB	Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en œuvre).	
45.2 UD	Construction et entretien de fours et de cheminées. Fumisterie industrielle et de bâtiment. Ramonage.	
45.3 AC	Travaux d'installation électrique.	
45.3 AD	Pose d'antennes extérieures associée au commerce d'appareils de radio, de télévision.	
45.3 EA	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité.	
45.3 FB	Installation d'équipements aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation.	

45.4 CC	Fermetures : fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes, etc.	
45.4 DB	Métallerie : petite serrurerie (clefs, dépannage, petites réparations), travaux intérieurs, travaux extérieurs (généralement de plain-pied). — Pose de clôtures métalliques.	
45.4 FB	Pose de revêtement intérieur de toute nature scellé ou cloué. — Pose de carrelage et dallage intérieur.	
45.4 LC	Travaux d'aménagement particuliers dans les bâtiments pour expositions, locaux commerciaux, etc.	
45.5 ZA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics avec montage et/ou opérateurs de matériel de construction.	
	Groupe 3	5,00
45.2 EA	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique.	
45.2 EB	Pose de canalisations à grande distance.	
45.3 CA	Travaux d'isolation.	
45.3 HC	Pose d'enseignes et de stores.	
45.4 DA	Menuiserie métallique : murs-rideaux, panneaux de façade.	
45.4 DC	Métallerie : serrurerie, ferronnerie, portes, balcons, escaliers, rampes, fenêtres, etc., cloisons industrialisées y compris fermeture et miroiterie associées, charpente métallique courante et montage de maisons métalliques préfabriquées.	
45.4 HA	Miroiterie. — Vitrierie de bâtiment.	
	Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes	

45.4 JB	notamment travaux d'assèchement des murs, travaux d'ignifugation. — Peintures de lettres et attributs. — Ravalement en peinture. — Peinture industrielle. Publicité sur les bâtiments et affiches peintes (pose).	
45.4 JD	Peinture, plâtrerie, vitrerie (associées).	
	Groupe 4	6,00
45.1 AA	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture).	
45.2 CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques.	
45.2 FA	Construction et entretien de lignes électriques et de télécommunications.	
45.2 JC	Couverture. — Plomberie, sanitaires. — Installation d'eau et de gaz. — Installation d'équipements thermiques et de climatisation.	
45.2 KA	Travaux d'étanchéité.	
45.2 LA	Travaux de charpente en bois.	
45.2 TB	Montage d'échafaudage pour le bâtiment.	
45.2 VC	Entreprise de taille de pierres, mise en œuvre de pierres de taille. Pose et façonnage de marbrerie de bâtiment. Revêtement extérieur, enduit pierre, ravalement.	
45.4 AC	Travaux de plâtrerie. Plafonnage, cloisons, staff et stuc.	
45.4 CD	Menuiserie de bâtiment (fabrication et pose) associée ou non à la charpente.	
	Groupe 5	8,10
45.2 AA	Construction de maisons individuelles.	

45.2 BC	Entreprises générales et construction de bâtiments (hors maisons individuelles).	
45.2 DA	Travaux souterrains.	
45.2 NA	Travaux de voies ferrées.	
45.2 RA	Travaux maritimes et fluviaux.	
45.2 VD	Travaux de maçonnerie et de gros-œuvre (hors maisons individuelles).	
45.3 CB	Activité de confinement et de retrait d'amiante et de matériaux friables contenant de l'amiante.	
	Groupe 6	9,90
45.1 AB	Démolition.	
45.1 DA	Forages et sondages, fondations spéciales.	
45.2 CC	Construction métallique : montage et levage.	
45.2 JA	Couverture en tous matériaux (sans plomberie).	
45.2 JB	Couverture et plomberie, sanitaires. — Installation d'eau et de gaz.	
45.2 UC	Mise en œuvre avec ou sans fabrication d'armatures pour le béton armé.	
45.3 AB	Pose de paratonnerres et d'antennes de télévision (à l'exclusion de la fabrication).	
	Groupe 7	1,10
00.0 0A	Personnel sièges sociaux et bureaux du BTP.	

	Groupe 8	T. nat.
29.5 CD	Entretien et réparation des matériels du bâtiment et des travaux publics (dépendant d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics).	
	Groupe 9	T. nat.
91.1 AA	Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	
	INDUSTRIES DES TRANSPORTS, DE L'EAU, DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ, DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION Comité technique national C	
	Groupe 1	1,30
22.1 AA	Edition de livres et d'ouvrages analogues, y compris images, cartes postales et musique.	
22.1 CA	Journaux d'information : édition et impression.	
22.1 CB	Journaux d'information : édition.	
22.1 EA	Edition de revues et périodiques.	
22.1 GA	Fabrication et édition de bandes, cassettes, disques et disquettes.	
22.1 GB	Exploitation de studios d'enregistrement sonore reliés ou non à un poste de radiodiffusion (sauf les artistes).	
22.2 EA	Reliure main, dorure main, affiches peintes (pose exclue), coloriste, façonnier en imagerie, écrivains publics.	
22.2 GA	Composition, photocomposition, gravure et photogravure.	

62.1 ZA	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel non navigant.	
62.1 ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant.	
63.2 EA	Services aéroportuaires.	
63.3 ZA	Agences de voyage.	
63.4 CF	Affrètement et organisation de transports routiers.	
64.2 BA	Activités de télécommunications hors télécommunications nationales, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé) et de messageries télématiques.	
74.4 BA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (entreprise de timbres réclame).	
74.8 FA	Reprographie.	
92.1 CA	Production de films (sauf les artistes).	
92.1 DA	Entreprises de travaux à façon de cinéma : développement et tirage de films.	
92.1 DB	Entreprises de travaux à façon de cinéma : studio d'enregistrement sonore.	
92.1 DC	Studios de cinéma (sauf les artistes).	
92.1 FA	Distribution de films et vidéo.	
92.1 JA	Projection de films cinématographiques.	
92.2 AA	Entreprise de radiodiffusion et de télévision (tout le personnel sauf les artistes).	

92.2 BA	Production de programmes de télévision.	
92.5 AA	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (monument privé, musée privé).	
92.6 CA	Courses de chevaux, courses de taureaux.	
92.6 CG	Associations sportives ne gérant pas d'équipements.	
	Groupe 2	2,00
22.2 AB	Imprimerie de presse.	
40.3 ZA	Chauffage urbain et climatisation urbaine.	
40.3 ZC	Chauffage d'immeuble à forfait (exploitant de chauffage) quel que soit le combustible utilisé.	
41.0 ZA	Captage, traitement et distribution de l'eau.	
63.4 CE	Affrètement et organisation des transports maritimes.	
63.4 CG	Affrètement et organisation de transports aériens.	
74.8 AA	Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement, tirage (sauf photographie de presse 92.4 ZA).	
74.8 GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante.	
92.3 AA	Entreprise de concert public, salle de concert, salle d'audition phonographique.	
92.3 AB	Création et interprétation littéraires et artistiques.	
92.3 BA	Services annexes des spectacles.	

92.3 DD	Gestion d'équipements culturels socio-éducatifs et de salles de spectacles (sauf les artistes).	
92.3 FA	Attractions foraines (sauf les artistes) sans montage de manège.	
92.4 ZA	Agence de presse y compris journalistes et photographes indépendants.	
92.6 AA	Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé par ailleurs et notamment aux risques 92.6 CH et 92.6 CI).	
92.7 AA	Jeux de hasard et d'argent.	
92.7 CA	Autres spectacles et services récréatifs (bal, dancing, patinage, curiosités naturelles, spectacles son et lumière, parcs zoologiques privés, parcs d'attraction et de loisirs, exploitations de jeux automatiques, etc.).	
	Groupe 3	2,60
22.2 CA	Imprimerie de labeur.	
22.2 CB	Sérigraphie.	
22.2 EB	Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue.	
60.1 ZB	Transport ferroviaire : chemin de fer d'intérêt général, voies d'intérêt local. — Exploitation d'embranchements particuliers.	
61.2 ZC	Transports fluviaux et services associés, à l'exclusion du transport de marchandises, entreposage, manutention.	
63.1 EC	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage.	
63.2 CD	Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés	

63.2 CD	par ailleurs.	
63.3 ZB	Office du tourisme.	
63.4 AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express.	
90.0 BD	Usine d'incinération des gadoues, des ordures ménagères.	
92.3 AC	Artistes, pour toutes leurs activités.	
93.0 HB	Pompes funèbres et services annexes y compris le commerce d'articles funéraires.	
	Groupe 4	3,20
60.2 AA	Transports urbains de voyageurs.	
60.2 BB	Transport routier de voyageurs.	
60.2 CA	Téléphériques, remontées mécaniques.	
60.2 EA	Transport de voyageurs par taxi.	
60.2 ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants.	
63.1 EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau.	
74.4 AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage.	
74.8 GA	Routage.	
85.1 JA	Ambulances.	

	Groupe 5	4,50
60.2 PC	Location de véhicules utilitaires et industriels.	
63.1 BC	Entreprises de manutention (non visées aux numéros de risques 63.1 ED et 74.7 ZE).	
63.1 ED	Manutention, entreposage dans les ports fluviaux.	
63.2 AD	Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages.	
74.6 ZB	Transports de fonds, surveillance et transports de fonds.	
74.7 ZE	Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer.	
90.0 BA	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals.	
90.0 BB	Entreprises de nettoyage, d'arrosage, de balayage. — Entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères sans personnel de chargement.	
90.0 BC	Entreprise de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals.	
	Groupe 6	4,50
60.2 MD	Transports routiers de marchandises.	
60.2 MF	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs).	
60.2 NA	Déménagement et garde-meubles.	
	Autres activités de courrier : activités autres que celles	

64.1 CA	exercées par La Poste. — Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. — Activités de coursiers urbains et taxi-marchandises.	
90.0 AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le n° 74.7 ZD).	
92.3 FB	Attractions foraines (sauf les artistes) avec montage de manèges ou de chapiteaux.	
	Groupe 7	T. nat.
40.1 ZA	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Agents statutaires : entreprises nationalisées.	
40.1 ZB	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Agents statutaires : entreprises non nationalisées.	
	Groupe 8	T. nat.
40.1 ZC	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Agents temporaires : entreprises nationalisées.	
40.1 ZD	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Agents temporaires : entreprises non nationalisées.	
	Groupe 9	T. nat.
60.1 ZA	Transport ferroviaire : personnel contractuel SNCF.	
	Groupe 10	T. nat.
61.2 ZB	Transports fluviaux de marchandises.	
	Groupe 11	T. nat.
64.1 AA	Services postaux et financiers.	

	Groupe 12	T. nat.
64.2 AA	Télécommunications nationales.	
	Groupe 13	T. nat.
92.6 CH	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.	
	Groupe 14	T. nat.
92.6 CI	Sportifs professionnels, pour les sports non visés par ailleurs, incluant également les entraîneurs non joueurs des sports visés par le 92.6 CH, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie, arbitres et juges.	
	SERVICES, COMMERCE ET INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION Comité technique national D	
	Groupe 1	1,70
15.5 FA	Fabrication de glaces et sorbets.	
15.6 DA	Fabrication de produits amylacés.	
15.7 CA	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie.	
15.8 KA	Fabrication de confiserie, chocolaterie.	
15.9 AB	Vieillessement et traitement d'eau-de-vie naturelle.	
15.9 AD	Production d'alcool éthylique de fermentation, d'eaux-de-vie et distillerie de canne à sucre.	
	Intermédiaires de commerce en produits agricoles et	

51.1 NB	alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement.	
52.2 GA	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie.	
	Groupe 2	2,20
15.3 FB	Fabrication de confitures.	
15.8 MB	Fabrication de pâtes farcies à cuire.	
15.8 PA	Transformation du café, préparation de chicorée, thé et infusions.	
15.8 RA	Trituration et conditionnement poivres, épices, safran.	
15.8 VA	Industries alimentaires (n.c.a.).	
15.9 BA	Fabrication de spiritueux.	
15.9 FA	Champagnisation.	
15.9 NA	Brasserie.	
52.2 AA	Commerce de détail de fruits et légumes.	
52.2 JA	Commerce de détail de boissons.	
52.2 NA	Commerce de détail de produits laitiers.	
52.2 PA	Commerce de détail alimentaire spécialisé divers.	
55.1 AA	Hôtels avec restaurant.	
55.1 CA	Hôtels sans restaurant.	
55.2 EA	Wagons-lits et wagons-restaurants.	

55.4 AA	Café-tabac.	
55.4 BA	Débites de boissons (sans spectacle).	
55.4 BB	Cafés associés à une autre activité.	
	Groupe 3	2,40
15.6 BA	Autres activités de travail de grains.	
15.7 AA	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme.	
15.8 CA	Boulangerie (seule ou avec vente de confiserie).	
15.8 CB	Boulangerie-pâtisserie avec ou sans vente de confiserie.	
15.8 DA	Pâtisserie artisanale.	
15.8 HA	Fabrication de sucre.	
15.8 RB	Fabrication de condiments et assaisonnements.	
15.8 TA	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques.	
15.9 GA	Vinification. — Production d'autres boissons fermentées.	
15.9 SA	Industrie des eaux de table.	
15.9 TA	Fabrication de boissons non alcoolisées élaborées.	
15.9 TB	Fabrication de boissons gazéifiées.	
51.1 PA	Centrales d'achats alimentaires.	
51.3 AA	Commerce de gros de fruits et légumes.	

51.3 DA	Commerce de gros de produits à base de viande.	
51.3 EA	Commerce de gros de volailles et gibiers.	
51.3 QA	Commerce de gros de café, thé, cacao, épices.	
51.3 TA	Commerce de gros alimentaires spécialisé ou non, divers.	
51.3 VA	Commerce de gros de produits surgelés, commerce de gros de la confiserie.	
52.1 AA	Commerce de détail de produits surgelés.	
52.1 BA	Commerce d'alimentation générale.	
52.1 CB	Supérettes.	
52.1 DA	Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est inférieure à 2 500 m <sup>2</sup> ).	
52.1 FA	Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 2 500 m <sup>2</sup> ).	
52.2 EA	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques.	
52.6 DA	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés.	
52.6 HA	Vente par automate quel que soit le produit vendu : installation, approvisionnement, entretien, encaissement.	
55.2 AA	Installations d'hébergement à équipements légers (auberges de jeunesse, camps de vacances, terrains de camping, caravaning, etc.).	

55.2 EB	Installations d'hébergement à équipements développés (colonies de vacances, etc.).	
55.2 FB	Foyers d'étudiants, de jeunes travailleurs, de marins et de soldats, résidences universitaires.	
55.3 AA	Restaurants et cafés-restaurants (sans hébergement).	
55.3 BA	Restauration type rapide.	
55.5 AA	Cantines.	
55.5 DA	Traiteurs.	
92.3 DA	Débites de boissons (avec spectacle), sauf les artistes.	
	Groupe 4	3,70
15.1 AB	Abattage du bétail.	
15.1 AC	Découpe de viandes.	
15.1 CA	Production de viandes de volailles.	
15.1 EB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauderie).	
15.1 FA	Charcuterie artisanale.	
15.2 ZA	Industrie du poisson.	
15.3 CB	Préparation de cidre, de jus de fruits et légumes.	
15.3 EB	Transformation et conservation de légumes.	
15.3 FA	Transformation et conservation de fruits.	
15.5 AA	Fabrication de lait liquide et de produits frais.	

15.5 BA	Fabrication de beurre.	
15.5 CA	Fabrication de fromages.	
15.5 DA	Fabrication d'autres produits laitiers.	
15.6 AB	Malterie et meunerie.	
15.8 AA	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche.	
15.8 BA	Cuisson de produits de boulangerie.	
15.8 FA	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation.	
15.8 MA	Semoulerie, fabrication de pâtes alimentaires, de couscous.	
51.2 AA	Commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail.	
51.2 EA	Commerce de gros d'animaux vivants.	
51.3 CA	Commerce de gros de viandes de boucherie.	
51.3 GA	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles.	
51.3 JA	Commerce de gros de vins, spiritueux, liqueurs.	
51.3 JB	Commerce de gros de boissons autres que vins, spiritueux, liqueurs.	
51.3 SA	Commerce de gros de poissons, crustacés et coquillages.	
51.3 SB	Expédition de produits de la mer et d'eau douce, mareyeur.	
52.3 CA	Commerce de détail de viandes et produits à base de	

32.2 CA	viande.	
63.1 DA	Entreposage frigorifique.	
	INDUSTRIES DE LA CHIMIE, DU CAOUTCHOUC, DE LA PLASTURGIE Comité technique national E	
	Groupe 1	1,40
11.1 ZA	Production de pétrole et de gaz naturel.	
23.3 ZA	Production et transformation de matières fissibles.	
24.1 AA	Fabrication de gaz comprimés.	
24.1 CC	Fabrication de matières colorantes de synthèse.	
24.1 EB	Soudières : fabrication de carbonate de soude, de soude à la chaux, de bicarbonate de soude, de chlorure de calcium.	
24.1 EN	Fabrication d'eau de Javel, de produits détergents.	
24.1 GJ	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse.	
24.1 JA	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés.	
24.1 LA	Fabrication de matières plastiques.	
24.1 NA	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères.	
24.2 ZB	Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants.	
24.4 AC	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alcaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits	

	extraits des algues.	
24.4 CA	Fabrication de spécialités pharmaceutiques.	
24.5 AE	Traitement chimique de corps gras. Fabrication de produits de base pour détergents.	
24.6 CE	Fabrication de colles et de gélatines d'origine animale. Fabrication de colles et liquides à base de matières amylacées.	
24.6 LA	Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification.	
25.2 AF	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques.	
36.6 EL	Fabrication de crayons. Préparations et conditionnement d'encre, de colles et produits pour le travail de bureau.	
73.1 ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques.	
	Groupe 2	2,20
24.1 CD	Fabrication de pigments minéraux, de compositions de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux.	
24.1 ED	Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique. Fabrication de chlorate et perchlorates.	
24.1 EP	Fabrication de certains métaux, métalloïdes et leurs dérivés, d'iode, de phosphore et leurs dérivés, d'eau oxygénée, de persels, de peroxydes, de silicates et d'anhydrides siliciques.	
24.1 EQ	Fabrication de charbons actifs, de charbons pour filtres, de noir animal, de charbon animal, d'acide sulfurique et	

	dérivés, de produits minéraux divers. Salines ignigènes.	
24.1 GK	Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés.	
24.1 GL	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs). Dénaturation d'alcool éthylique. Fabrication d'acide tartrique, citrique et dérivés.	
24.3 ZB	Fabrication de peinture, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie.	
24.4 DA	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques.	
24.5 AB	Fabrication de produits savonniers.	
24.5 AC	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien.	
24.6 EA	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels.	
24.6 GA	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques.	
24.6 LE	Fabrication de produits œnologiques.	
24.6 LG	Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique.	
51.5 AA	Commerce de gros des produits pétroliers.	
60.3 ZA	Transports par conduite.	
	Groupe 3	2,70
15.4 AC	Fabrication d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale.	

15.4 CB	Huiles raffinées, corps gras raffinés d'origine animale et végétale.	
17.5 GA	Enduction de tissus à base d'huiles siccatives et à base de dérivés de la cellulose ou de résines synthétiques thermoplastiques (toiles cirées, moleskine). Fabrication de linoléum.	
21.2 GA	Transformation du papier : papier carbone, stencils.	
24.1 EC	Fabrication de chlorure/soude électrolytique, lessive soude électrolytique. Fabrication de chlore/sodium (électrolyse ignée).	
24.1 EF	Fabrication de fluor, d'acide fluorhydrique. Fabrication de brome, d'acide bromhydrique.	
24.1 GD	Carbonisation du bois usine fixe (alcool méthylique, méthylène). Fabrication de produits dérivés du bois, pâtes réglisse, glycyrrhisine/rhisate.	
24.1 JB	Fabrication d'engrais phosphatés.	
24.1 JE	Fabrication d'autres engrais minéraux et organiques.	
24.5 CA	Parfumerie.	
24.6 AE	Fabrication de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques.	
24.6 CF	Fabrication de colles à base de résines synthétiques, de colles et dissolutions au caoutchouc naturel et synthétique.	
25.1 AA	Fabrication de pneumatiques et bandages.	
25.1 CA	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques.	
25.1 EC	Fabrication par calandrage ou tout autre procédé, de feuilles ou bandes en caoutchouc. Fabrication d'articles	

25.1 EC	divers en caoutchouc, tuyaux, courroies, etc. Fabrication de caoutchouc cellulaire, fabrication d'ébonite.	
25.1 EG	Fabrication d'articles d'hygiène et de chirurgie en caoutchouc, de chaussures en caoutchouc et d'articles chaussants.	
25.1 EH	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. — Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles.	
25.1 EJ	Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-œuvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture.	
25.2 CH	Fabrication d'emballages en matières plastiques.	
25.2 EK	Fabrication d'éléments pour le bâtiment en matières plastiques.	
25.2 GK	Fabrication d'articles divers en matières plastiques.	
25.2 HJ	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques.	
26.8 AC	Fabrication d'abrasifs appliqués, de carbure de calcium et silicium, de silicure de calcium et de corindon artificiel.	
26.8 CJ	Préparation de produits asphaltés (sans transport ni mise en œuvre de produits). Fabrication de produits bitumeux de protection (enduits, revêtement).	
26.8 CK	Fabrication ou transformation d'articles à base de fibres minérales.	
27.3 JC	Métallurgie des ferro-alliages.	
27.4 CD	Electrométallurgie et électrochimie associées. Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers.	

31.6 DG	Fabrication d'électrodes pour l'électrometallurgie et l'électrochimie en graphite, carbone amorphe, de charbon artificiel à usage électrique.	
36.6 EJ	Assemblage (sans fabrication d'éléments constitutifs) de fruits, fleurs et petits objets n. c. a. en matière plastique.	
	INDUSTRIES DU BOIS, DE L'AMEUBLEMENT, DU PAPIER-CARTON, DU TEXTILE, DU VÊTEMENT, DES CUIRS ET DES PEAUX ET DES PIERRES ET TERRES À FEU Comité technique national F	
	Groupe 1	2,10
17.3 ZA	Ennoblement textile.	
17.5 AA	Fabrication de tapis, feutres et non tissés.	
19.2 ZH	Maroquinerie.	
21.1 AD	Fabrication de pâte à papier intégrée ou non.	
21.1 ED	Fabrication de papiers ou articles à usage domestique.	
21.2 AA	Fabrication de carton ondulé et de produits en carton ondulé.	
21.2 BB	Fabrication de cartonnage ou de sacs en papier.	
21.2 GB	Fabrication d'articles de papeterie.	
21.2 LB	Fabrication d'articles divers en papier ou carton.	
24.7 ZB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques.	
26.1 CB	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat.	

33.4 AB	Travail d'optique du verre.	
36.1 ED	Fabrication de meubles de cuisine, de meubles de jardin, artisanat du meuble (à l'exception des meubles métalliques et des meubles entièrement en matière plastique).	
36.6 EG	Fabrication de porte-plumes réservoirs, de porte-mines, de porte-plumes.	
36.6 ET	Activités manufacturières en bois ou matière similaire, articles de Paris, vaporisateurs, cure-dents, articles pour fumeur.	
	Groupe 2	2,90
14.1 CH	Extraction et préparation d'amendements, de calcaires industriels, de craies, de gypses, de pierre à ciment et à chaux.	
14.5 ZL	Extraction broyage et préparation de produits minéraux divers.	
17.1 AA	Filature.	
17.1 EA	Préparation laine, fibres dures et ouates.	
17.2 AA	Tissage.	
17.4 CB	Fabrication d'articles en toile.	
17.4 CC	Fabrication d'articles en toile forte.	
17.4 CJ	Préparation, fabrication de petits articles de literie, de plumes, duvet et crin végétal, voilerie, gréement et pouliage.	
17.5 GD	Fabrication diverses à la main.	
17.7 AA	Fabrication mécanique, maille, dentelle, ruban, produits	

17.7 AA	élastiques.	
18.2 CA	Confection y compris découpage d'étoffes.	
18.2 JA	Fabrication d'accessoires de l'habillement.	
19.3 ZK	Chaussure.	
20.5 AE	Fabrication d'objets divers en bois, de sabots, d'articles en bois pour chaussure, de tableterie.	
20.5 CE	Fabrication d'articles en liège, de vannerie, sparterie, articles en paille, réparateurs de sièges canneurs, rempailleurs, empailleurs.	
21.1 CE	Fabrication de papier associée ou non à une transformation.	
21.1 CF	Fabrication de papiers imprégnés, goudronnés, paraffinés, enduits, peints.	
26.1 JD	Fabrication et façonnage de vitrerie d'art, vitraux et verre technique.	
26.2 CA	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique.	
26.2 LA	Fabrication de produits réfractaires.	
26.5 AB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs.	
26.6 EB	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en œuvre).	
36.1 CB	Fabrication de meubles de bureau et de magasin en bois.	
36.1 KA	Réparateurs de meubles anciens.	

36.1 KB	Industries connexes de l'ameublement, hors fabrication de cercueils et réparation des meubles anciens. — Fabrication de billards.	
36.1 MB	Fabrication de sommiers, matelas et coussins. — Réparation, réfection de matelas, literie.	
36.3 ZB	Fabrication, réparation et accordage d'instruments de musique.	
36.6 CA	Industrie de la broserie.	
52.4 PA	Commerce de détail des bois de menuiserie de placage et contre-plaqués, de panneaux de particules et lattés.	
52.7 AC	Autres industries du cuir.	
71.4 AA	Location de linge et de vêtements professionnels associée à l'activité de blanchisserie.	
	Groupe 3	3,90
14.2 AE	Extraction et préparation de matériaux alluvionnaires et de roches meubles.	
17.1 KA	Moulinage et retordage.	
19.1 ZE	Cuirs et peaux.	
20.2 ZA	Tranchage et déroulage de bois, fabrication de contre-plaqués, de panneaux lattés, de bois tranché et de bois de placage, bois améliorés.	
20.2 ZB	Fabrication de panneaux dits de particules à base de bois haché, broyé mais non défibré, panneaux en bois défibré et en végétaux divers défibrés et protection superficielle.	
20.2 ZB	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans	

20.3 ZD	pose).	
26.1 ED	Fabrication, façonnage et transformation de verre creux.	
26.2 AF	Fabrication de tuiles et briques en terre cuite, de carreaux et de poterie en céramique.	
26.2 AG	Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence.	
26.4 CD	Fabrication de produits divers en terre cuite ou en grés, de céramique d'art et d'émaux.	
35.1 EB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié.	
36.1 AD	Tapissiers en sièges.	
36.1 AE	Fabrication industrielle et artisanale de sièges.	
36.4 ZE	Fabrication d'articles de pêche et d'articles de sport dont la matière dominante est le bois.	
51.5 EB	Commerce de gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiseries de bâtiment.	
51.5 EC	Commerce de gros et demi-gros de placage et contre-plaqués, de panneaux de particules et lattés.	
93.0 AA	Blanchisserie et teinturerie de gros.	
93.0 BA	Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique.	
	Groupe 4	4,70
14.1 AG	Extraction et production de roches massives et de pierres de construction.	

20.1 AC	Fabrication de parquets, moulures et baguettes à partir de la grume.	
20.1 AF	Scieries y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique.	
20.1 AG	Fabrication parquet, moulure, baguette à partir de bois débité, de fibres en bois, de sciures et de farine de bois.	
20.1 BA	Traitement du bois.	
20.3 ZA	Fabrication d'éléments de charpentes, ébauchage et façonnage divers (y compris bois de brosses).	
20.3 ZC	Fabrication de bâtiments préfabriqués légers.	
20.4 ZC	Fabrication d'emballages légers, de tonnelets, d'emballage en bois déroulé et fûts d'emballage.	
20.4 ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, palettes.	
20.4 ZG	Fabrication d'emballages sur mesure, spéciaux en bois, d'articles de tonnellerie.	
20.5 AC	Fabrication de cercueils avec outillage mécanique.	
26.1 GA	Fabrication de fibres de verre.	
26.6 AA	Fabrication de produits en béton.	
26.6 JB	Fabrication de produits en fibre-ciment.	
26.7 ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie.	
36.1 GA	Fabrication avec outillage mécanique, y compris les artisans du meuble (à l'exception des meubles métalliques et des meubles entièrement en matière plastique), de meubles meublants.	

36.1 JB	Fabrication avec outillage mécanique, y compris les artisans du meuble (à l'exception des meubles métalliques et des meubles entièrement en matière plastique), de meubles non classés ailleurs.	
37.1 ZB	Récupération et recyclage des métaux ferreux.	
37.1 ZC	Récupération et recyclage des métaux non ferreux.	
37.1 ZD	Désamorçage, démolition de munitions et récupération.	
37.2 ZA	Récupération et recyclage de textiles.	
37.2 ZB	Récupération et recyclage de papiers et de carton.	
37.2 ZD	Récupération et recyclage de verre, matières plastiques, caoutchouc, cuirs.	
37.2 ZE	Récupération et recyclage de déchets animaux et végétaux.	
37.2 ZG	Récupération et recyclage non spécialisé.	
51.5 EA	Importation et commerce de gros des produits forestiers (bois en grume et bois ronds).	
	Groupe 5	T. nat.
16.0 ZA	Transformation du tabac. Fabrication d'allumettes.	
	COMMERCE NON ALIMENTAIRE Comité technique national G	
	Groupe 1	1,30
51.1 RA	Commerce de gros sans manutention, ni stockage, ni conditionnement.	

51.1 TD	Agents commerciaux (en ce qui concerne le personnel qu'ils emploient).	
51.1 TE	Représentants (en ce qui concerne le personnel qu'ils emploient).	
51.1 TI	Centrales d'achat non alimentaires et intermédiaires du commerce.	
51.5 LA	Commerce de gros de produits chimiques.	
51.6 GB	Commerce de gros de matériel électroménager, multimédia, informatique et de mobilier de bureau.	
52.3 AB	Commerce de parfum et produits de beauté et commerce de détail de produits pharmaceutiques.	
52.3 CA	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.	
52.4 JC	Commerce de détail de la céramique mobilière et de la verrerie.	
52.4 TB	Commerce de matériels optiques et photographiques.	
52.4 VB	Commerce de bijouterie, d'horlogerie et d'orfèvrerie.	
52.4 WA	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles.	
52.7 HG	Petits métiers de la rue, repasseurs de couteaux, de ciseaux, rempailleurs, rétameurs.	
70.1 AB	Promoteurs (sauf administration d'immeubles) : sans personnel technique ou d'entretien.	
70.2 AB	Location de logements (sans personnel technique ou d'entretien).	
70.2 CA	Location d'immeubles à usages industriels et	

70.2 CA	commerciaux.	
70.3 AB	Agences et sociétés immobilières (sauf administration d'immeuble) : sans personnel technique ou d'entretien.	
70.3 CA	Administration d'immeubles.	
71.3 EA	Location de matériel de bureau.	
	Groupe 2	1,60
50.3 AC	Commerce de véhicules, d'équipements automobiles et de pneumatiques.	
51.4 CC	Commerce de gros de l'habillement, textiles, mercerie, chaussure et cuirs.	
51.4 NA	Commerce de gros de produits pharmaceutiques.	
51.6 KB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels.	
51.6 LB	Commerce de gros autres.	
52.4 CC	Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussure et maroquinerie.	
52.4 JD	Commerce de détail d'objets en caoutchouc, en plastique ou en liège.	
52.4 LA	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager, y compris la location de disques et de cassettes.	
52.4 XB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.	
52.4 ZC	Commerce de détail autres.	

52.6 AB	Vente par correspondance.	
71.1 ZB	Location de véhicules automobiles, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	
	Groupe 3	2,20
50.4 ZC	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers.	
50.5 ZB	Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques.	
51.1 TC	Intermédiaires du commerce, commissionnaires, courtiers (sauf agent commercial et représentant) : avec manutention de marchandises.	
51.5 CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés.	
51.5 FA	Commerce de gros de matériaux de construction.	
51.6 CA	Commerce de gros d'équipement pour la construction.	
51.6 NA	Commerce de gros de matériel agricole.	
52.1 HB	Grands magasins et magasins multi-commerces.	
52.4 HB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant).	
52.4 NA	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m <sup>2</sup> ).	
52.4 PB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m <sup>2</sup> ).	
70.1 AA	Promoteurs (sauf administration d'immeubles) : avec personnel technique ou d'entretien.	

70.2 AA	Location de logements (avec personnel technique ou d'entretien).	
70.3 AA	Agences et sociétés immobilières (sauf administration d'immeubles) : avec personnel technique ou d'entretien.	
70.3 CB	Concierges et employés d'immeubles.	
71.3 CA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics (sans montage ni personnel de service).	
71.4 AB	Location de biens de consommation (meubles, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements.	
	ACTIVITÉS DE SERVICES I Comité technique national H	
	Groupe 1	1,10
65.1 AA	Organismes financiers.	
65.2 AA	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets.	
66.0 AA	Assurances.	
67.1 AA	Auxiliaires financiers. — Bourse de commerce.	
67.2 ZA	Auxiliaires d'assurances.	
72.4 ZA	Cabinets de conseils en information et documentation y compris avec serveur minitel.	
73.1 ZC	Recherche scientifique et technique.	
74.1 AA	Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels.	
74.1 CA	Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière.	

74.1 EA	Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.	
74.1 GA	Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	
74.1 GB	Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	
74.1 JA	Holdings.	
75.1 CA	Accueil à domicile à titre onéreux d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins.	
75.3 AA	Activités générales de sécurité sociale.	
75.3 BA	Caisses de retraites ne relevant pas de la législation sur les assurances.	
75.3 CD	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien de revenu, y compris la Caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics.	
	Groupe 2	1,60
72.3 ZA	Travaux informatiques à façon.	
74.2 CB	Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en œuvre d'art. — Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques).	
74.3 BA	Bureaux d'essais, bancs d'essais.	
75.1 AD	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales... y compris leurs établissements publics).	
75.1 AE	Administration hospitalière y compris ses établissements publics.	

80.1 ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privé et des organismes de formation.	
	Groupe 3	T. nat.
73.1 ZD	Etablissements de recherche scientifique et technique relevant du secteur public.	
75.1 AB	Administration centrale (agents de toutes catégories, membres des cabinets ministériels).	
75.1 AC	Services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics).	
	Groupe 4	T. nat.
80.2 AA	Elèves et étudiants des établissements publics ou privés d'enseignement secondaire, supérieur ou spécialisé visés à l'article L. 412-8 (2°, b) du <a href="#">code de la sécurité sociale</a> .	
	Groupe 5	T. nat.
80.2 CA	Elèves et étudiants des établissements publics et privés d'enseignement technique visés à l'article L. 412-8 (2°, a) du <a href="#">code de la sécurité sociale</a> .	
	Groupe 6	T. nat.
99.0 ZA	Représentation diplomatique étrangère en France. — Organismes internationaux. — Service des armées alliées.	
	ACTIVITÉS DE SERVICES II Comité technique national I	
	Groupe 1	1,20
	Travaux à façon divers sauf la location de brevets,	

74.8 KC	entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers.	
85.1 CA	Cabinets de médecin.	
85.1 CB	Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail).	
85.1 EA	Cabinets dentaires.	
85.1 KA	Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers.	
85.1 LA	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes.	
91.1 AB	Caisses de congés payés (en ce qui concerne le personnel qu'elles emploient).	
91.1 AC	Ordres, syndicats et organisations professionnels d'employeurs et de non-salariés.	
91.1 AD	Organisations économiques.	
91.3 EA	Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements.	
93.0 EA	Esthétique corporelle.	
93.0 NB	Cabinets de graphologie, agences matrimoniales.	
	Groupe 2	1,90
74.6 ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds).	
85.2 ZA	Vétérinaires. — Cliniques vétérinaires.	
91.2 ZA	Syndicats de salariés.	
91.3 AA	Organisations religieuses, philosophiques et politiques.	

93.0 DA	Coiffure. — Travail du cheveu. — Fabrication de postiches.	
93.0 KA	Autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.)	
93.0 NA	Services personnels divers (autre que 93.0 NB)	
	Groupe 3	2,30
74.8 DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées.	
85.1 AA	Etablissements de soins privés : cliniques générales ou spécialisées, établissements hospitaliers, généraux ou spécialisés, dispensaires, etc.	
85.1 GA	Cabinets d'auxiliaires médicaux.	
85.3 AA	Action sociale sous toutes ses formes, y compris garderies, haltes-garderies, centres de réadaptation fonctionnelle et rééducation professionnelle et établissements ou services d'aide par le travail (personnel administratif et enseignant)	
91.3 EB	Autres services fournis à la collectivité.	
	Groupe 4	2,80
74.5 BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire.	
	Groupe 5	3,50
74.7 ZC	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers.	
74.7 ZD	Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	
	Groupe 6	T. nat.

74.5 BA	Travail temporaire : personnel de bureau, y compris le personnel spécialisé en informatique.	
	Groupe 7	T. nat.
74.5 BB	Travail temporaire : personnel paramédical.	
	Groupe 8	T. nat.
74.5 BC	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire.	
	Groupe 9	T. nat.
85.3 HA	Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle.	
	Groupe 10	T. nat.
85.3 HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail.	
	Groupe 11	T. nat.
85.3 KD	Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition pour une durée supérieure à celle prévue à l'article D. 241.6 du <a href="#">code de la sécurité sociale</a> ).	
	CATÉGORIES FORFAITAIRES ET HORS COMITÉS TECHNIQUES	
	Groupe 1	1,10
00.0 OB	Personnels des sièges sociaux et bureaux des entreprises relevant de branches professionnelles autres que celles du bâtiment et des travaux publics.	

	Groupe 2	9,90
95.0 ZD	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux industriels (relevant généralement de professions du bâtiment).	
	Groupe 3	T. nat.
51.1 TG	Voyageurs de commerce, représentants, placier non exclusif (au service de plusieurs employeurs).	
	Groupe 4	T. nat.
51.1 TH	Salarié d'un employeur ne comptant pas d'établissement en France visé à l' <a href="#">article L. 243-1-2 du code de la sécurité sociale</a> .	
	Groupe 5	T. nat.
52.4 RB	Vendeurs-colporteurs de presse, porteur de presse visés à l' <a href="#">article L. 311-3 (18°) du code de la sécurité sociale</a> .	
	Groupe 6	T. nat.
52.6 GA	Vendeurs à domicile visé à l' <a href="#">article L. 311-3 (20°) du code de la sécurité sociale</a> .	
	Groupe 7	T. nat.
85.3 CA	Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants pour le compte de particuliers, et de personnes âgées ou d'adultes handicapés sur leur propre demande ou pour le compte de particuliers.	
	Groupe 8	T. nat.
85.3 KA	Salariés âgés d'au moins 50 ans et de moins de 55 ans dispensés d'activité et maintenus aux effectifs de l'entreprise au titre d'une convention passée en application de l' <a href="#">article R. 5111-1 du code du travail</a> .	

	Groupe 9	T. nat.
92.6 CC	Cadets de golf.	
	Groupe 10	T. nat.
95.0 ZA	Toute personne occupée exclusivement au service de particuliers : employés de maison (femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, chauffeur de maître).	
	Groupe 11	T. nat.
95.0 ZC	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux de bureaux ou assimilables.	

Fait à Paris, le 28 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint  
au directeur de la sécurité sociale,  
J.-L. Rey